

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

MATERNELLE
 ELEMENTAIRE

A COMPLETER ET A
REMETTRE A :
Service des Affaires Scolaires
et Périscolaires
41 rue Jean Jaurès
94240 L'Hay-les-Roses

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

CAS N° 3 : VOUS HABITEZ UNE AUTRE COMMUNE et vous souhaitez scolariser votre enfant à L'Hay-les-Roses. (*) Vous devez inscrire votre enfant auprès de votre commune de résidence. (Fournir le formulaire d'inscription)

ENFANT : NOM Prénom

Date de naissance Lieu.....

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone domicile Téléphone portable parents.....

ECOLE FREQUENTEE EN 2017/2018. Niveau.....

ECOLE DONT DEPEND L'ENFANT (*) Ville.....

ECOLE DEMANDEE : Niveau.....

Frères et sœurs

Nom	Prénom	Date naissance	Etablissement fréquenté en 2017 -2018

1 Décision de la Commission de dérogations de L'Hay-les-Roses
du

Motif de la demande retenu

FAVORABLE DEFAVORABLE

Montant des frais de scolarité € pour l'année scolaire
2018-2019 (sauf parents enseignants ou accord de réciprocité).

Le :

Le Maire Adjoint délégué
aux Affaires Scolaires et
Périscolaires

3 Appel du

Maintien de la décision

.....

Date et signature

2 Avis de la Commission de la Commune de résidence
du

ACCORD REFUS

• pour l'année scolaire/.....

• pour le cycle préélémentaire

• pour le cycle élémentaire

Accord de Réciprocité OUI NON

La Ville s'engage à rembourser le montant des frais de scolarité €
pour l'année scolaire 2017-2018 (sauf parents enseignants ou accord de réciprocité).

Date, cachet et signature

RESERVE AUX SERVICES

N° DOSSIER DU RESPONSABLE

Date de dépôt

Instruit par

Réservé au service Affaires Scolaires et Périscolaires

Dossier saisi le

Par

Cas n°3: vous habitez UNE AUTRE COMMUNE et vous souhaitez scolariser votre enfant à L'Hay-les-Roses .
Vous devez inscrire votre enfant auprès de votre commune de résidence. (Fournir le formulaire d'inscription)

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT
SITUATION FAMILIALE

Père Mère Tuteur
 Célibataire Marié/Pacsé Divorcé

PERE

Nom..... Prénom.....

Adresse (si différente de celle d l'enfant)

Code Postal Ville

Tél. domicile Tél. Bureau Tél. portable.....

Profession Adresse de l'employeur.....

.....

MERE

Nom..... Prénom.....

Adresse (si différente de celle d l'enfant)

Code Postal Ville

Tél. domicile Tél. Bureau Tél. portable.....

Profession Adresse de l'employeur.....

.....

Ville de résidence

Ecole demandée Classe

Motif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, atteste sur l'honneur détenir la pleine jouissance de l'autorité parentale et l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date

Signature

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019
MODALITES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES
PRE-INSCRIPTIONS SCOLAIRES EN
ECOLE MATERNELLE

La Mairie est chargée de procéder aux pré-inscriptions administratives des enfants.

Ce sont les directeurs ou directrices des écoles qui confirment ou non l'inscription définitive.

C'est la raison pour laquelle, il appartient aux familles de prendre contact avec le chef d'établissement de l'école d'affectation munie du formulaire de pré-inscription. **Cette démarche est obligatoire.**

Seuls peuvent être inscrits les enfants dont les parents sont domiciliés à L'Haÿ-les-Roses.

Concernant les inscriptions en école maternelle

Les enfants nés en 2015 seront pré-inscrits en priorité et peuvent être admis à l'école même si l'âge des 3 ans est atteint entre début septembre et fin décembre 2018.

Les enfants nés en 2016 : Accueil des enfants uniquement en REP sous réserve de place, après validation des places disponibles par l'inspecteur de l'Education Nationale.

L'école maternelle n'étant pas obligatoire, la confirmation de l'inscription par le chef d'établissement est fonction des places disponibles.

Les pré-inscriptions scolaires pour l'année 2018/2019 s'effectueront du **2 janvier au 31 mars 2018 inclus**. Les familles n'ont pas besoin d'attendre la date anniversaire de l'enfant pour procéder à la pré-inscription.

L'inscription de l'enfant est déterminée par la carte scolaire et sera effectuée sur l'école de secteur selon la domiciliation des parents. Une dérogation motivée peut être déposée en mairie pour une affectation sur une autre école de la Commune, ou sur une école d'une autre commune, à l'entrée en maternelle et/ou en élémentaire.

Les dossiers de dérogation sont ensuite examinés par une commission réunissant la ville, les directeurs d'école et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

La date limite de dépôt des demandes de dérogations est fixée au 31 mars 2018 inclus

ATTENTION

RENOUVELLEMENT

Si la dérogation concerne le cycle maternel, elle ne sera pas reconduite automatiquement au moment du passage au cours préparatoire. Vous devez donc renouveler votre demande de dérogation avant l'entrée à l'école élémentaire.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Dossier complet visé
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (+photocopies du livret de famille)
- Photocopie des justificatifs de domicile des parents (contrat de bail signé, quittance de loyer, facture EDF)
En cas d'hébergement: photocopie du justificatif de la personne qui héberge et attestation d'hébergement.
En cas d'emménagement à venir : promesse de vente signée de moins de trois mois, à confirmer par la suite,
- Carnet de santé (+photocopies des vaccins)
- Certificat de radiation scolaire à fournir dès la fin de l'année scolaire
- En cas de divorce, l'ordonnance du juge précisant la garde de l'enfant et l'autorité parentale, s'il y a lieu, la dérogation dont bénéficie l'enfant
- Justificatif de dépôt de dossier d'inscription/dérogation auprès de la commune de résidence

EVENTUELLEMENT ET SELON LE CAS :

- Attestation sur l'honneur de la personne qui a la garde de l'enfant ou de la personne qui l'accompagne et va le chercher à l'école.
- Pièce justificative du domicile de cette personne
- Toute pièce justificative particulière qui peut justifier et appuyer votre demande.

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires
Hôtel de Ville
41 rue Jean Jaurès
94240 L'HAY-LES-ROSES

Tél. 01 46 15 33 33

